

RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ

TRACTS

Posté par :

Publié le : 5/10/2015 18:40:00

RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE LA LOI MACRON 1



Depuis 2 ans, l'URIF FO s'est résolument engagé, avec les travailleurs, pour s'opposer à des dispositions néfastes pour ces derniers.

Ce fut d'abord contre l'ANI, puis en opposition avec la contre-réforme des retraites.

Nous poursuivons nos actions contre le pacte de responsabilité et la loi Macron. Ce fut particulièrement le cas le 9 avril 2015 avec notre appel à la grève et aux manifestations dans toute la France.

En Europe, le FMI, la Banque centrale européenne et la commission européenne imposent l'austérité qui se traduit par un chômage qui se développe, par la précarité et la misère.

Le gouvernement français, aux ordres de la commission européenne, donne des gages tous les jours. D'abord, en voulant faire appliquer le pacte de responsabilité à marche forcée et en le déclinant avec la loi Macron 1 qui remet en cause les droits des salariés en imposant le travail du dimanche et nuit, la casse de la justice prudhomale, les attaques contre le transport ferroviaire en mettant en place des lignes de cars en opposition avec les déclarations sur la COP 21 et en détruisant les conventions collectives des salariés.

A ces dispositions néfastes s'ajoutent aujourd'hui la loi Rebsamen qui affaiblit particulièrement le rôle des CHSCT, la loi Touraine qui s'attaque de plein fouet à l'hôpital, au personnel et aux malades, la réforme territoriale qui a des conséquences dramatiques pour les travailleurs et qui remet en cause la République une et indivisible.

Comme si tout cela ne suffisait pas le rapport Combexelle entend remettre en cause le code du travail en entraînant les dérogations en cours et en voulant inverser la hiérarchie des normes et en rendant le code du travail facultatif.

La dernière en date est celle du Ministre de l'Économie et des finances qui entend remettre en cause le statut des fonctionnaires, comme il a d'ailleurs l'intention de remettre en cause les conventions collectives pour le secteur privé.

[Lire la suite...](#)